

## Compte rendu de séance du 25 mars 2015

L'an 2015, le 25 mars à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Maulette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de TONDU Eric, Maire

**Présents** : BROGUET Joëlle, DAULLE Marie-Isabelle, DESCHAMPS Raymond, DUCHALAIS Anne, GODARD Jonathann, JANNIN Hervé, JENNER Michèle, LECONTE Renée, ROBERT Marie-France, TONDU Eric, VAN DAMME Bertrand, VIQUERAT Muriel.

**Excusé** : NEUHOFF Marc

**Absente** : THIOULET Claire, GORNES Stéphane.

**A été nommé(e) secrétaire** : ROBERT Marie-France

**Nombre de membres** : Afférents au Conseil municipal : 15  
Présents : 12 votants : 12

**Date de la convocation** : 17 mars 2015

**Date d'affichage** : 17 mars 2015

Les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter le point ci-après à l'ordre du jour :  
demande de subvention acquisition radar pédagogique.

### 1 – Approbation du compte-rendu du 17/12/2014 et du 2/03/2015

Les comptes rendus du 17/02/2014 et du 02/03/2015 ayant été adressés à chacun des membres du Conseil Municipal, aucune remarque n'étant émise, sont adoptés à l'unanimité.

### 2 – Approbation du compte de gestion du receveur municipal exercice 2014

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3 – Approbation du compte administratif exercice 2014

Monsieur Hervé JANNIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2014. Monsieur le Maire quitte physiquement l'enceinte de la salle de réunion du Conseil Municipal. Monsieur JANNIN Hervé invite les membres à se prononcer et à émettre un avis sur le vote du compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le Compte Administratif, au titre de l'Exercice 2014 de la Commune qui présente les résultats de clôture suivant :

- Section d'Investissement : excédent de 449 054.63 €
- Section de Fonctionnement : excédent de 344 824.64 €

#### 4 – Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2014

##### **Détermination du résultat de fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement (année 2014) : 603 461.06 €  
- Recettes de fonctionnement (année 2014) : 753 922.86 €  
Soit un excédent de fonctionnement en 2014 de + 150 461.80 €

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du CA 2014) : +  
194 362.84 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de + 344 824.64 €

##### **Détermination du résultat d'investissement :**

- Dépenses d'investissement (année 2014) : 610 527.96 €  
- Recettes d'investissement (année 2014) : 110 145.73 €

Soit un déficit d'investissement en 2014 de - 500 382.23 € :

- Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du CA 2014) : + 949 436.86 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de + 449 054.63 €

##### **Etat des restes à réaliser (R.A.R.) :**

En dépenses d'investissement : - 15 383.20 €

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident d'affecter le résultat au Budget Primitif Exercice 2015 de la Commune ainsi qu'il suit :

- excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement à l'article 002 : 344 824.64 €
- excédent d'investissement en recettes d'investissement à l'article 001 : 449 054.63 €

#### 5 – Vote des taux des taxes communales

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de reconduire et de voter le taux des taxes pour l'année 2015 :

- taxe d'habitation : 6.04 %
- taxe foncière (bâti) : 6.43 %
- taxe foncière (non bâti) : 36.34 %

## 6 – Budget primitif exercice 2015

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le Budget Primitif Exercice 2015 de la Commune qui s'équilibre en Dépenses et Recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 1 150 060,36 €  
Section d'Investissement : 884 472,34 €

## 7 – Repas du 11 avril 2015 : choix du traiteur

Il est décidé à l'unanimité de retenir la société AUX PLAISIRS GOURMANDS située à Septeuil, 8 place verdun, pour un montant par personne de 40 € TTC pour le repas du 11 avril 2015.

## 8 - Demande de subvention acquisition radar pédagogique

Il est décidé à l'unanimité d'acquérir 2 radars pédagogiques dont l'un sera installé rue des abreuvoirs afin d'y ralentir la vitesse et ainsi sécuriser à la fois la sortie de la résidence du tourniquet, mais aussi le chemin piétonnier du centre de loisirs de la CCHP et de l'école primaire de Maulette et un autre qui sera installé avenue de la République dans le sens Maulette – Houdan au niveau de l'arrêt de bus de la Pommeraie. Une subvention sera sollicitée auprès du conseil général. Le coût pour la fourniture et la pose de 2 radars pédagogiques est d'un montant 4 156.80 € HT

La séance est levée à 23 h 00

| NOMS                  | SIGNATURES |
|-----------------------|------------|
| BROGUET Joëlle        |            |
| DAULLE Marie-Isabelle |            |
| DESCHAMPS Raymond     |            |
| DUCHALAIS Anne        |            |
| GODARD Jonathann      |            |
| GORNES Stéphane       | Absent     |
| JANNIN Hervé          |            |
| JENNER Michèle        |            |
| LECONTE Renée         |            |
| NEUHOFF Marc          | excusé     |
| ROBERT Marie-France   |            |
| THIOLLET Claire       | absente    |
| TONDU Eric            |            |
| VAN DAMME Bertrand    |            |
| VIQUERAT Muriel       |            |